

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3461

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Groupement de commande Amplivia 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en oeuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit Amplivia - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 3

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guilland), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3461

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet: Groupement de commande Amplivia 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en oeuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit Amplivia - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 3

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Région Auvergne-Rhône-Alpes coordonne le groupement de commande Amplivia relatif aux services de communications électroniques voix-données images en haut et très haut débit, pour les établissements scolaires d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur et de formations ainsi que pour les sites techniques et administratifs des membres de ce groupement, auquel la Métropole de Lyon a décidé de participer par délibération du Conseil n° 2015-0826 du 10 décembre 2015.

Ce faisant, la Métropole peut apporter une solution pérenne de connectivité et de service très haut débit pour ses collèges en s'appuyant d'une part, sur son propre réseau d'initiative publique (RIP) pour le raccordement de ces établissements et d'autre part, sur le groupement de commande Amplivia pour activer ces liens de fibre noire en très haut débit.

Concernant le raccordement, par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1988 du 6 novembre 2017, la Métropole a acquis auprès du délégataire, société Grand Lyon THD, des fibres noires pour ses collèges publics et ses sites majeurs.

Concernant l'activation des liens, le lot n° 1 du marché Amplivia, relatif aux volets ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, a été notifié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au groupement Orange connectivity and workspace services "OCWS" (mandataire), Orange SA (cotraitant) et Via Numerica SAS (cotraitant) le 12 juillet 2016.

Un avenant n° 1 à ce lot n° 1 a fait l'objet de la délibération du Conseil n° 2017-1779 du 6 mars 2017 pour tenir compte de modifications des grilles tarifaires.

Un avenant n° 2 à ce lot n° 1 a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2018-2546 du 22 janvier 2018 pour permettre de disposer de l'offre "Lumière" qui permet de fournir des services à très haut débit sur des circuits optiques en fibre noire acquis auprès de la société Grand Lyon THD. Cet avenant n° 2 a également permis de prendre en compte la mise à jour du bordereau des prix à la suite de la mise en place de nouveaux services Wifi et MtoM, ainsi que de l'intégration dans le marché de nouveaux réseaux d'initiative publique : ADTIM FTTH, THD42, THD73, Isère THD.

II - Motifs de l'avenant n° 3

L'avenant n° 3 a pour objet le transfert du marché de la société OCWS vers la société Orange business services SA - OBS SA.

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la fusion-absorption de la société OCWS (SIRET - n° 408 193 613 00184) par la société OBS SA (SIRET n° 345 039 416 00085) a été officiellement entérinée, et emporte cession des marchés dont bénéficiait la société OCWS et dont la société OBS SA s'engage à poursuivre l'exécution.

La société OBS SA, après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces contractuelles désignées au marché, s'engage à poursuivre le marché dans les mêmes conditions. Les autres membres du groupement restent inchangés : Orange SA et Via Numerica SAS.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture et mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit Amplivia - Lot n° 1 : Volets ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, du groupement de commande Amplivia, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en œuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit Amplivia - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, du groupement de commande Amplivia, ayant pour objet le transfert du marché de la société OCWS vers la société OBS SA.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.